

Feuille de route de la ministre de la Culture pour l'enseignement de l'architecture

Aurélie Filippetti a transmis aux directeurs des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture une lettre fixant la feuille de route qu'elle entend voir suivie, suite à la concertation sur l'enseignement et la recherche en architecture, qui s'est déroulée dans le courant de l'année 2013 et à laquelle nous avons participé.

Elle définit un « ensemble de priorités de réforme et de réorganisation pour les prochaines années, autour notamment des dix propositions du rapport Feltesse » (du nom du député Vincent Feltesse, auteur du rapport commandé par la ministre).

« Trois grands axes majeurs structurent cet ensemble : la vie étudiante et la pédagogie, la gouvernance des écoles et le statut des enseignants ».

Nous sommes loin de ce que nous espérons, que ce soit sur la formation initiale ou sur l'Habilitation à la Maîtrise d'œuvre en son Nom Propre.

Quant à la formation en alternance, que nous avons proposée et qui avait été soutenue par bon nombre de participants (dont les étudiants), elle est tout simplement ignorée.

La Ministre indique que la formation doit conduire vers "les métiers de l'architecture" et que les enseignements ne doivent pas se focaliser uniquement sur la maîtrise d'œuvre.

Le statut des enseignants est lui aussi revu avec en corollaire la disparition des enseignants praticiens

En conséquence, **l'Unifa revendique**, une fois de plus :

- le remplacement du diplôme de master (Architecte Diplômé d'Etat) par celui un **"diplôme en architecture"**, à l'instar de ce qui se passe pour les études juridiques (c'est un diplôme de droit et non d'avocat à l'issue des 5 ans d'études)
- **une véritable mise en situation professionnelle**, remplaçant la HMONP actuelle, **permettant l'apprentissage de la maîtrise d'œuvre**, et pour laquelle nous demandons un système d'aide pour les entreprises d'accueil (allègement des charges ou dégrèvement fiscal)